

Envoyé en préfecture le 11/10/2023

Reçu en préfecture le 11/10/2023

Publié le

ID : 066-24660449-20230928-126_23_REVIS_TR-DE

PLAN LOCAL D'URBANISME

TROUILLAS

PIECE V.A

Liste des servitudes d'utilité publique



Page 1/5

Chaîne d'intégrité du document : 2B AE 40 07 65 B4 7A A0 85 5C F0 1D FA 27 74 7F

Publié le : 11/10/2023

Par : OLIVE René

Document certifié conforme à l'original

<https://publiact.fr/documentPublic/170785>



REVISION

ARRÊT DE PROJET - 28.09.2023





ANNEXES - LISTE DES SERVITUDES

REVISION

Envoyé en préfecture le 11/10/2023

Reçu en préfecture le 11/10/2023

Publié le

ID : 066-246600449-20230928-126_23_REVIS_TR-DE

ON PLU TRULLAS
D'UTILITE PUBLIQUE



ARRÊT - 28.09.2023

Nom officiel de la servitude	Référence du texte qui permet d'instituer la servitude	Détail de la servitude	Date de l'acte qui a institué la servitude sur le territoire du P.L.U.	Administration ou service gestionnaire de la servitude
<p>AS1</p> <p>Servitudes attachées à la protection des eaux potables</p>	<p>Articles L. 1321-2 du code de la santé publique</p> <p>Décrets d'application codifiés aux articles R. 1321-8, R. 1321-13 du code de la santé publique</p>	<p>Forage Pla d'Amont</p>	<p>DUP du 21 juillet 1966</p>	<p>Délégation Territoriale de l'ARS</p> <p>Direction, pôle offre de soins et autonomie et service santé publique</p> <p>53 avenue Jean Giraudoux</p> <p>66100 Perpignan</p>
<p>I3</p> <p>Servitudes relatives à la protection des conduites de gaz</p>	<p>/</p>	<p>66 - DN 100 GrDF Thuir à Trouillas</p>	<p>Arrêté préfectoral du 2 février 2018</p>	<p>TIGF</p> <p>Espace Volta - 40 avenue de l'Europe - CS 20522 - 64000 PAU</p>
<p>I4</p> <p>Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques</p>	<p>Loi du 15 juin 1906</p> <p>Loi du 13 juillet 1905</p> <p>Loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ligne 63 KV à deux circuits Aspres-Baixas 1 et 2 - Ligne à 36 KV partiellement à deux circuits Céret-Mas Bruno piquage trouillas - Ligne électrique souterraine d'interconnexion entre la France et l'Espagne 	<p>DUP du 2 avril 2011</p>	<p>Direction Régionale RTE EDF Transport SA</p> <p>Transport électrique Sud-ouest</p> <p>Groupe Ingénierie Maintenance Réseaux</p> <p>34, Avenue Henri Barbusse</p> <p>BP 52 630</p> <p>31 026 Toulouse Cedex</p>
<p>PT3</p> <p>Servitudes de protection des réseaux de télécommunications</p>	<p>Code des Postes et des Télécommunications</p> <p>Article L.48 (alinéa 2)</p>	<p>Câbles en bordure A9 et RD23</p>	<p>Arrêté préfectoral du 19 avril 2000</p>	<p>France Telecom SDR/GA RS</p> <p>30, Avenue Pompidor</p> <p>BP 828</p> <p>11 108 Narbonne Cedex</p>
<p>T1</p> <p>Servitudes relatives aux chemins de fer</p>	<p>Loi du 15 juillet 1848 sur la police des chemins de fer</p> <p>Article 6 du décret du 30 octobre 1938 portant création de servitudes de visibilité sur voies publiques</p>	<p>Ligne Grande Vitesse</p>	<p>PIG du 15 novembre 2004</p>	<p>SNCF</p> <p>Direction régionale Réseau ferré de France</p> <p>185, rue Léon Blum</p> <p>BP9252</p> <p>34043 Montpellier Cedex 1</p>





ANNEXES - LISTE DES SERVITUDES

REVISION DU PLAN D'UTILITE PUBLIQUE
Envoyé en préfecture le 11/10/2023
Reçu en préfecture le 11/10/2023
Publié le
ID : 066-246600449-20230928-126_23_REVIS_TR-DE

Nom officiel de la servitude	Référence du texte qui permet d'instituer la servitude	Détail de la servitude	Date de l'acte qui a institué la servitude sur le territoire du P.L.U.	Administration ou service gestionnaire de la servitude
PM1 Servitudes relatives à la salubrité et sécurité publique	Décret n°95-1089 du 5 octobre 1995 Plan de prévention des risques naturels prévisibles établis en application (décret 2005-3 du 4 janvier 2005, article 8) de l'article L.562-1 du code de l'environnement, (décret n°2000-547 du 16 juin 2000, article 3-11) ou plan de prévention des risques miniers établis en application de l'article 94 du code minier.	Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPRnp)	PPRnp approuvé par arrêté préfectoral du 17 juillet 2002	DDTM 66 Service Eau et Risques Unité prévention des risques 2, rue Jean Richepin BP909 66 020 Perpignan Cedex
T7 Servitude de circulation aérienne	Articles R.244-1 et D.244-1 à D.244-4 du code de l'aviation civile Arrêté ministériel et circulaire du 25 juillet 1990	Servitude établie à l'extérieur des zones grevées par la servitude aéronautique de dégagement T5	Arrêté et circulaire du 25 juillet 1990	DGAC / Service National d'Ingénierie Aéroportuaire (SNIA)-SO Aéroport Bloc technique TSA 85002 33688 Mérignac cedex

Pour la représentation graphique des Servitudes d'Utilité Publique, il convient de se rapprocher des services gestionnaires ou autres autorités compétentes et/ou de visionner les servitudes sur le portail national de l'urbanisme.

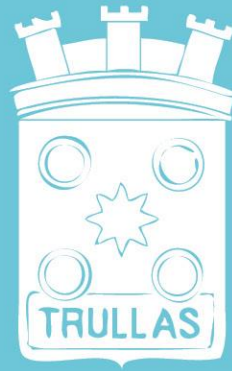
Page 4/5
Chaîne d'intégrité du document : 2B AE 40 07 65 B4 7A A0 85 5C F0 1D FA 27 74 7F
Publié le : 11/10/2023
Par : OLIVE René
Document certifié conforme à l'original
<https://public.fr/documentPublic/170785>

Envoyé en préfecture le 11/10/2023

Reçu en préfecture le 11/10/2023

Publié le

ID : 066-246600449-20230928-126_23_REVIS_TR-DE



Page 5/5
Chaîne d'intégrité du document : 2B AE 40 07 65 B4 7A A0 85 5C F0 1D FA 27 74 7F
Publié le : 11/10/2023
Par : OLIVE René
Document certifié conforme à l'original
<https://publiact.fr/documentPublic/170785>



COGEAM

Urbanisme / Paysage
Environnement

940 Avenue Eole - Tecnosud II
66 100 PERPIGNAN

contact@cogeam.fr
04.68.80.54.11
cogeam.fr



CRB ENVIRONNEMENT

Environnement

5 Allée des Villas Amiel
66 000 Perpignan

contact@crbe.fr
04.68.82.62.60
crbe.fr